Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213500630-20260903-2026_37-DE

COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT AUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 3 septembre, à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué,
S'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian GALLE, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Etaient présents : GALLE Christian - DELAUNAY Joseph – HUBEAU Maryvonne – BAGOT Johann – CHAUVIN Jérémy - DERENNES Isabelle – LEFEBVRE Sofana – LEGEAI Danielle.
Étaient absents : JOULAUX Marie-Paule - DANDIN François – BERTIN Ronan.
Étaient excusés : JOULAUX Marie-Paule - DANDIN François - BERTIN Ronan.

Mme LEFEBVRE Sofana a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 27 août 2026 *Date d'affichage : 27 août 2026*

2026 / 37
Financement des écoles

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la dernière réunion de l'entente intercommunale avec Rives-du-Couesnon.

Pour rappel, la convention prévoit que chacune des deux communes finance le fonctionnement et l'investissement de (des) l'école(s) de son territoire.
Les frais sont répartis par thématique.

Pour cette année scolaire, la proposition reprend les chiffres de l'année dernière à l'identique

A savoir :

- Les financements seront établis par année civile.
- Les montants de l'année scolaire 2025/2026 sont reconduits à l'identique, à l'exception des frais de fournitures qui passe de 29 à 30€/élève, soit :
  - Frais de fourniture : 30€ par élève (fonds budgétaire)
  - Frais pédagogiques et de fonctionnement : 450€ par classe (fonds budgétaire)
  - Classe découverte : 14€ par élève (versé à l'OCCE)
  - Projet pédagogique : 150€ par classe (versé à l'OCCE)
  - Arbre de Noël : 100€ par classe (versé à l'OCCE)
  - Subvention à l'amicale laïque : 200€ (80% / 20% Rives/La Chapelle)
- Les montants sont reconduits pour l'année 2027.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de fixer la participation communale à l'école telle que présentée ci-dessus pour l'année 2026 et l'année 2027.

Publié le 8 septembre 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian GALLE

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBERT 35140

Le registre dûment signé
Le Maire,
Christian GALLE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355